

CANTON DE VAUD

COMPTE RENDU

SUR

L'ADMINISTRATION

PENDANT L'ANNÉE 1934

Le Conseil d'Etat, pour se conformer à l'art. 66 de la Constitution du 1^{er} mars 1885, a l'honneur de présenter au Grand Conseil son rapport sur l'administration publique en 1934.

Ce rapport est divisé en sept parties, qui correspondent à autant de Départements institués par la loi du 10 novembre 1920 et se suivent dans l'ordre indiqué à l'article 38 de celle-ci, savoir :

1. Département de Justice et Police ;
2. Département de l'Instruction publique et des Cultes ;
3. Département de l'Intérieur ;
4. Département de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce ;
5. Département Militaire et des Assurances ;
6. Département des Travaux publics ;
7. Département des Finances.

La partie concernant le Département de Justice et Police est précédée du rapport du Tribunal cantonal et des rapports des greffiers des Tribunaux de Prud'hommes de Lausanne, Nyon, Payerne, Vevey et Yverdon.

Prix Eugénie Basset. — Le prix de piété filiale institué par M^{lle} Eugénie Basset, par testament du 19 mai 1928, a été décerné pour 1934 aux personnes suivantes, sur proposition de l'Église nationale :

1. M^{lle} Louise Lédérrey, à Cully.
2. M^{lle} Louise Chamot, à Lavigny.
3. M^{lle} Jeanne Revilly, à Avenches.

Culte catholique. — Pas de nomination en 1934.

VI. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Université

Corps enseignant. — Le corps enseignant de l'Université, au début de l'année 1933-34, comptait :

83 professeurs, dont 31 ordinaires et 52 extraordinaires,
 19 chargés de cours,
 28 privat-docents,
 3 lecteurs.

A la date du 14 octobre 1934, l'Université comprenait :
 80 professeurs, dont 29 ordinaires et 51 extraordinaires,
 23 chargés de cours,
 29 privat-docents,
 3 lecteurs.

La différence des effectifs à ces deux dates est due aux causes suivantes :

La mort a frappé un professeur ordinaire, René Guisan, et un chargé de cours, Paul Mouttet. Quatre professeurs, dont deux ordinaires, MM. Benjamin Mayor et Ernest Wilczek, et deux extraordinaires, MM. Louis Perret et Henri Strœlé, ont donné leur démission, ainsi qu'un privat-docent, M. Henri Paschoud. Deux nouveaux professeurs extraordinaires ont été nommés à la Faculté de droit, MM. Pierre Arminjon et Jean Fleury, et un à la Faculté des lettres, M. Adrien Bovy. Un professeur ordinaire, M. Paul Mercanton, a obtenu un congé de trois ans. Un chargé de cours, M. Henri Erman, a terminé la mission temporaire qui lui avait été confiée et est rentré en Allemagne. Six chargés de cours ont été nommés : MM. Marcel Bridel, précédemment privat-docent, Auguste Chevalley, Edgar Goldschmid, Alfred Lendner, Michel Marguerat et Henri Miéville, et quatre privat-docents : MM. Jacques de Beaumont, Roger Benoît, Giovanni Ferretti et Paul Koutassoff. M. André Arthus a cessé son

enseignement de privat-docent, sans en informer, d'ailleurs, ni le Doyen de la Faculté de médecine, ni le Recteur, procédé auquel l'Université n'est pas accoutumée.

Il importe de reprendre successivement pour chaque Faculté ces modifications du corps universitaire et leurs répercussions sur l'organisation des enseignements.

Faculté de théologie

Une douloureuse épreuve a frappé cette Faculté dans la personne de son Doyen : René Guisan a été enlevé brusquement par la maladie, dans sa 60^e année, le samedi 31 mars.

Appelé comme professeur à la chaire du Nouveau Testament de la Faculté de théologie de l'Eglise libre, en 1918, René Guisan fut chargé, en 1921, de suppléer pendant un semestre le professeur Emile Lombard dans la chaire du Nouveau Testament de la Faculté de théologie de l'Université. Ce premier et important rapprochement entre les deux Eglises sœurs parut si bienfaisant que René Guisan fut tout naturellement désigné pour occuper cette chaire en 1928 comme professeur extraordinaire lorsque celle-ci devint vacante. Désormais René Guisan a mené parallèlement son enseignement dans les deux Facultés de théologie, qui, toutes deux, l'appelèrent aux fonctions de Doyen, qu'il exerçait au moment de sa mort. Ainsi, en sa personne, s'est réalisée une union — qui répondait aux sentiments les plus élevés de notre cher et éminent collègue disparu. Avec tout l'enthousiasme de son cœur généreux, René Guisan s'est donné sans compter à sa grande et belle tâche, à laquelle son intelligence si pénétrante, ses fortes études scientifiques et ses connaissances étendues de l'âme humaine l'avaient admirablement préparé. Nul ne pourra jamais décrire la besogne considérable accomplie par cet athlète de l'esprit. Nul ne pourra jamais dire non plus avec quel dévouement spontané et inlassable il s'est intéressé à chacun de ses étudiants, pour lesquels il était à la fois un maître précieux et un véritable ami. En le nommant professeur ordinaire en 1932, le Conseil d'Etat a rendu un juste hommage à l'un de ceux qui, avec une rare modestie, auront le plus illustré notre pays à notre époque. Doué d'un tempérament de chef spirituel, ce grand patriote, qui avait aussi le culte du drapeau, parfaitement maître de lui-même, serviteur de tous, ce noble animateur a admirablement personnifié ce qu'il y a de plus généreux et de plus profond dans la pensée et dans les sentiments du peuple vaudois. Aussi une foule recueillie s'est-elle associée, avec une sincère émotion, à ses obsèques, le 2 avril, à la chapelle des Terreaux.

Cette mort prématurée frappe tout particulièrement nos collègues de la Faculté de Théologie auxquels l'Université réitère ici l'expression de ses plus vives sympathies.

Mais cette mort ne frappe pas moins douloureusement nos étudiants en théologie, auxquels vont aussi nos condoléances les plus sincères.

L'Université tout entière est en deuil.

Pour suppléer provisoirement René Guisan, le Conseil de la Faculté de Théologie a fait des propositions qui, appuyées par la Commission Universitaire, ont été acceptées par le Conseil d'Etat : M. Aloïs Fornerod, professeur honoraire, a bien voulu se charger de la théologie du Nouveau Testament, M. Louis Perriraz, chargé de cours, a accepté l'histoire du canon, M. Frank Olivier a assumé l'exégèse du N. T., tandis que M. Edmond Grin s'est occupé du pro-séminaire et que M. Emile Golay a traité du judaïsme à l'époque de Jésus-Christ. En même temps, M. Golay, vice-doyen de la Faculté de Théologie, a assumé la fonction decanale pour la fin de l'année universitaire.

Le Conseil d'Etat, conformément à la proposition de la Faculté de Théologie, appuyée par la Commission Universitaire, a nommé professeur extraordinaire du Nouveau Testament, M. Charles Masson, pasteur à Rossinière.

M. Henri Germond, chargé de cours, a fait sa leçon d'ouverture le 2 novembre 1933.

M. Gustave Colomb a été confirmé comme chargé de cours pour le semestre d'été 1934.

Faculté de droit

La chaire d'histoire du droit et celle du droit civil comparé et de droit international public n'ayant pas pu être pourvues de nouveaux titulaires, M. Liebeskind, nommé dès lors professeur à la Faculté de Droit de Genève, a bien voulu continuer à faire un cours d'histoire du droit pendant le semestre d'hiver 1933-1934, en même temps que M. Arminjon était chargé de 2 h. de droit civil comparé et de 2 h. de droit international privé, et que M. Claude Du Pasquier enseignait, durant les deux semestres d'hiver et d'été, l'introduction aux études juridiques.

Finalement, après de longues et patientes recherches, menées avec la plus grande activité par le doyen de la Faculté de Droit, celle-ci, avec l'approbation de la Commission universitaire, a pro-

pose a M. le Chef du Département de l'Instruction publique et des Cultes, la nomination :

1^o de M. Pierre Arminjon, comme professeur de droit civil compare et de droit international privé ; 2^o de M. Jean Fleury, comme professeur d'histoire du droit et de droit civil français.

Ces propositions ont reçu l'agrément du Conseil d'Etat.

Mais ces deux nominations laissent encore en suspens l'enseignement de l'introduction aux études juridiques, confié à titre intérimaire à M. Claude Du Pasquier, professeur à Neuchâtel. Cet enseignement était, en effet, rattaché de longue date à la chaire illustrée par Ernest Roguin. M. François Guisan, que son esprit méthodique et philosophique inclinait spécialement vers cette discipline, a accepté de s'en charger à partir du prochain semestre d'hiver 1934-1935, à condition d'être libéré de la procédure civile et de la poursuite pour dettes. M. Roger Secretan enseignera cette dernière, que sa longue collaboration au Tribunal fédéral lui a rendue particulièrement familière ; et, pour la procédure civile, elle sera provisoirement confiée à un jeune privat-docent, M. Koutaïssoff, secrétaire au Tribunal cantonal.

Tel est l'épilogue de la longue crise qui s'est ouverte pour la Faculté de Droit, il y a environ 2 ans. Il permet les meilleures espérances.

M. Otto Riese, qui s'est chargé avec beaucoup de dévouement des démarches à faire en Allemagne pour donner à ses jeunes compatriotes la possibilité de passer un semestre à notre Faculté de Droit, a été chargé, comme professeur extraordinaire, du cours de droit allemand au semestre d'été 1934. La mission de M. Erman, dont le dévouement à la même cause n'a pas été moins méritoire, a ainsi pris fin.

M. le Juge fédéral Strehel a bien voulu continuer a donner, en allemand, un cours de droit civil suisse, très précieux pour nos étudiants.

Ajoutons que M. Marcel Bridel, privat-docent, a été nommé chargé du cours à la Faculté de Droit pour l'enseignement du droit des assurances.

Ecole des Hautes Etudes Commerciales

Un congé pour le semestre d'été 1934 a été accordé, pour raisons de santé, à M. Attilio Oblath, empêché déjà pour les mêmes raisons de faire son cours en hiver.

Faculté de médecine

M. le Dr Louis Perret, professeur de médecine opératoire, a donné sa démission pour le 31 décembre 1933. Appelée à faire des propositions pour son remplacement, la Faculté de médecine a exposé, par la voix de son Doyen, qu'il s'agissait, en l'espèce, non de désigner un nouveau professeur de médecine opératoire, mais de donner un adjutant au professeur titulaire de la chaire de chirurgie. D'accord avec M. le professeur Pierre Decker, le Conseil de la Faculté a proposé M. le Dr Charles Perret, à Clarens, qui fait déjà comme privat-docent en hiver un cours de chirurgie générale. Le cours de médecine opératoire qui lui serait confié ferait, en été, la suite normale de son cours d'hiver.

Ainsi en a décidé l'autorité compétente.

Une autre démission a été enregistrée à la Faculté de médecine, celle que M. le Dr Henri Paschoud, privat-docent, a envoyée ce semestre. Le Conseil de Faculté n'a pas estimé nécessaire de le suppléer dans son cours de « chirurgie d'urgence »

Un pathologiste de renom de l'Université de Francfort, M. Edgar Goldschmid, a été chargé d'un cours d'histoire de la médecine, d'une heure hebdomadaire, pour une année, sans traitement.

Faculté des lettres

La chaire d'histoire de l'art, vacante depuis 5 ans, a été rétablie et confiée à M. Adrien Bovy, nommé professeur extraordinaire. Il a été spécifié que le cours d'histoire de l'art ne portera pas sur l'art antique, dont l'étude est réservée au professeur d'archéologie.

M. Bovy a fait sa leçon d'installation le 10 novembre sur ce sujet : « De quand dater la renaissance ? »

M. René Bray, professeur extraordinaire a été promu professeur ordinaire.

M. Giovanni Perretti a été autorisé à faire un cours de langue, grammaire et littérature italienne, à titre de privat-docent.

M. Henri Miéville a été chargé d'une heure d'explication de textes philosophiques.

M. Chanaan Lehmann a été autorisé à faire un cours libre sur la question juive vue à travers la littérature française.

Faculté des Sciences, Ecole de Pharmacie, Ecole d'Ingénieurs.

M. Benjamin Mayor, en congé pour cause de maladie, au semestre d'hiver déjà, puis au semestre d'été encore, a été suppléé

par M. le Doyen Juvet pour la physique mathématique, par M. Marguerat pour la mécanique rationnelle à l'École d'Ingénieurs et par M. Georges de Rham pour le cours de mécanique pour les étudiants en sciences.

M. Mayor, n'ayant pu se rétablir, a dû donner sa démission pour le 15 octobre 1934. La faculté perd, avec cet éminent collaborateur, un maître dont l'enseignement, dispensé à plus de quarante promotions de mathématiciens et d'ingénieurs, fut un modèle de clarté et de rigueur, et dont les savantes et utiles découvertes ont fait le plus grand honneur à notre Université.

Ce sont aussi des raisons de santé qui ont obligé M. Strœlé à donner sa démission pour le 1^{er} novembre 1933. M. Strœlé, qui avait été appelé, l'année dernière, à succéder à M. Dommer, comme professeur extraordinaire de ponts et charpentes métalliques, a été remplacé provisoirement par M. Auguste Chevalley, ingénieur, à Monthey.

M. Henri Chenaux, professeur de topographie et de géodésie, atteint par la limite d'âge, a donné sa démission, après un enseignement de 44 ans, très apprécié. Il a été remplacé à titre provisoire par M. Ansermet, chargé de cours.

M. Ernest Wilczek a remis sa démission pour la fin de 1933 et a donné sa leçon d'adieux à l'Université le 22 décembre, devant un nombreux auditoire qui lui a fait une chaleureuse ovation. M. Wilczek a professé pendant 41 ans à la Faculté des sciences et à l'École de pharmacie, dont il fut directeur depuis plus de 20 ans. Ses nombreux travaux et son enseignement extrêmement apprécié lui valent la reconnaissance de l'Université tout entière. Ajoutons que M. Wilczek reste directeur du musée botanique, avec M. Maillefer comme sous-directeur.

Pour pourvoir au remplacement de M. Wilczek, le Conseil de la Faculté des sciences a envisagé la réalisation progressive d'un plan, dont l'objet est de séparer complètement la pharmacognosie de la botanique et de l'englober dans les sciences proprement pharmaceutiques, devenues autonomes.

Ce plan a reçu l'approbation du Conseil d'Etat et les décisions suivantes ont été prises en vue de sa réalisation par étapes :

a) M. Maillefer a été chargé, à titre intérimaire, de l'enseignement complet de la botanique et nommé conservateur adjoint du musée botanique.

b) Un jeune savant, M. Cosandey, a été mis au bénéfice, dès le printemps 1934, d'un prêt d'honneur annuel, qui doit lui permettre de travailler pendant 2 ans en Suisse et à l'étranger. Cela doit le mettre en état de collaborer dès 1936 avec M. Maillefer, puis,

lorsque celui-ci prendra sa retraite, de lui succéder pour la botanique générale.

c) M. Lendner, professeur à Genève, est chargé de 4 heures de cours et de 4 heures de laboratoire, dès janvier 1934, jusqu'à l'entrée en fonctions du nouveau professeur titulaire.

d) M. Rodolphe Mellet prend, à titre intérimaire, la direction de l'Ecole de Pharmacie.

M. Paul-Louis Mercanton a été appelé à Zurich, à la direction du Service central de météorologie. Appel très flatteur pour notre Université, mais qui prive celle-ci partiellement de l'activité scientifique de notre distingué collègue. Celui-ci reviendra chaque semaine faire 4 heures de cours de géophysique et de météorologie, M. Nicolas Oulianoff voulant bien diriger les exercices de topographie d'exploration. M. Mercanton a demandé un congé de 3 années, qui lui a été accordé.

M. J. de Beaumont a obtenu l'autorisation de faire un cours d'entomologie à la Faculté des sciences à titre de privat-docent. Sa leçon inaugurale a eu lieu le 14 avril.

M. R. Benoit a été autorisé, au même titre, à traiter à l'Ecole de Pharmacie, des glandes considérées exclusivement au point de vue pharmaceutique, sans toucher à la thérapeutique.

M. Gallay, rentré de congé, a été présenté comme privat-docent le 25 avril 1934.

L'Ecole d'Ingénieurs a eu le chagrin de perdre, le 30 avril 1934, un de ses chargés de cours, M. Paul Mouttet, qui avait obtenu un congé de maladie et qui était remplacé pendant le semestre d'été par M. Antoine Chenaux.

Distinctions. — Plusieurs membres du corps professoral ont reçu des distinctions :

1. M. Maurice Lugeon a été élu, récemment, membre associé de l'Académie des sciences de Roumanie, et nommé membre correspondant étranger de l'Académie des sciences exactes, physiques et naturelles de Madrid.

2. Le Prix Henri de Parville a été attribué à M. le Doyen Juvet pour son ouvrage sur « La structure des nouvelles théories physiques ».

3. M. Pierre Decker a été élu membre correspondant de la Société nationale de chirurgie à Paris.

4. M. Albert Perrier a été promu membre du Conseil de la Société française de physique.

Mentionnons enfin ici le pieux hommage rendu par d'anciens collègues et élèves à la mémoire d'Emile Dind, dont un médaillon en bronze a été placé dans l'amphithéâtre où il enseigna pendant de longues années.

Jubilés de professeurs. — Tandis qu'en 1932/33 l'Université fêtait le jubilé de 6 professeurs, chargés de 25, de 32 ou même de 40 ans d'enseignement, cette dernière année n'enregistre le jubilé que d'un seul chargé de cours, M. Paolo Arcari, dont l'Université de Fribourg a célébré, le 6 juillet 1933, le 25^{me} anniversaire de son enseignement.

Professeurs honoraires. — Au semestre d'été 1933, l'Université comptait 17 professeurs honoraires, que nous sommes heureux de retrouver tous en été 1934. Leur liste s'est enrichie des noms de MM. Auguste Dommer et Louis Maillard, pendant le semestre d'hiver, puis de MM. Louis Perret, Adrien Taverney et Ernest Wilczek, au semestre d'été 1934.

Conférence de M. Ernest Roguin. — Sous les auspices de l'Université, M. Ernest Roguin, professeur honoraire, a bien voulu donner une conférence publique, le 22 mai, au Palais de Rumine, sur sa conception de la sociologie générale. Un nombreux public, dans lequel on remarquait des magistrats, professeurs et avocats, anciens élèves de l'illustre maître, ainsi que beaucoup d'étudiants, a fait une chaleureuse ovation au conférencier octogénaire, dont la vivacité d'esprit et la science étendue font l'admiration de chacun.

ETUDIANTS

Les effectifs ont été les suivants :

1. Pour le semestre d'hiver 1933-34	867 étudiants et 219 auditeurs
alors que le semestre d'hiver 1932-33 avait compté :	800 » 182 »
	<hr style="width: 10%; margin: 0 auto;"/>
dont il ressort une augmentation de	67 étudiants et 37 auditeurs
II. Pour le semestre d'été 1934 :	815 étudiants et 106 auditeurs
alors que le semestre d'été 1933 avait atteint les chiffres de	781 étudiants et 101 auditeurs
	<hr style="width: 10%; margin: 0 auto;"/>
ce qui accuse une augmentation de	34 étudiants et 5 auditeurs

En prenant les six dernières années, on a le tableau suivant :

Statistique
du nombre d'étudiants et d'auditeurs inscrits par semestre
pendant les années 1928-1934.

<i>Semestres</i>	<i>Etudiants</i>	<i>Auditeurs</i>	<i>Totaux</i>
I Hiver 1928-29	802	161	966
Eté 1929	757	100	857
II Hiver 1929-30	823	154	977
Eté 1930	778	108	886
III Hiver 1930-31	814	237	1051
Eté 1931	772	110	882
IV Hiver 1931-32	851	239	1090
Eté 1932	766	89	855
V Hiver 1932-33	800	182	982
Eté 1933	781	101	882
VI Hiver 1933-34	867	219	1086
Eté 1934	815	106	921

Ainsi donc : le semestre d'hiver 1933-34 rejoint, à 1 unités près, le plus fort effectif d'hiver des 6 dernières années (1931-32).

Le semestre d'été 1934 dépasse, de 35 unités, le plus fort effectif d'été de cette même période (1930)

Au point de vue des *nationalités* :

A. *Etudiants*. — Nos 867 étudiants comprenaient :
605 Suisses et 262 étrangers
alors que le semestre d'hiver 1932-33
avait :
352 » 248 »
ce qui fait ressortir une augmenta-

tion de :
53 Suisses et 14 étrangers

B. *Auditeurs*. — Nos 219 auditeurs comprenait :
164 Suisses et 55 étrangers
alors que le semestre d'hiver 1932-33
avait :
126 » 56 »

ce qui accuse : une *augmentation* de 38 Suisses et
une *diminution* de 1 étranger,

En résumé :

Le total des étudiants et des auditeurs, au semestre d'hiver 1933-34, comparé au semestre d'hiver 1932-33, accuse une *augmen-*

lation de 104 unités, soit de 10,6 % environ, tandis que l'an dernier nous avons une *diminution* de 10 % env.

Et, au semestre d'été 1934, le total des étudiants et des auditeurs accuse, par rapport à l'été 1933, une *augmentation* de 39 unités, soit de 4,5 % environ, contre une augmentation de 5 % environ en 1933.

Par conséquent, malgré la persistance de la crise économique mondiale, nous enregistrons un léger progrès, alors que nous pouvions craindre un recul. C'est un indice encourageant ; il est bon de le constater, sans toutefois s'exagérer son importance. De sérieux obstacles entravent encore l'affluence des étudiants étrangers ; il devient de plus en plus nécessaire d'accorder à ceux-ci des facilités pour le paiement des finances de cours, par exemple, et de leur aider à obtenir des conditions de faveur comme celles dont bénéficient souvent les étudiants dans les villes universitaires. En outre, il importe d'organiser le plus judicieusement possible la réclame que l'Université fait en Suisse et surtout à l'étranger.

A cet égard, il est intéressant de compléter ces constatations sur nos effectifs d'étudiants par l'indication des 10 Etats qui nous envoient les plus forts contingents. Ce sont :

RÉPARTITION DES ÉTUDIANTS ET AUDITEURS D'APRÈS LES PAYS D'ORIGINE

	Hiver 1932-33			Hiver 1933-34			Différence en 1933-34	
	Etud	Aud	Total	Etud	Aud.	Total		
1. Allemagne	(1 ^{er})	33	11	44	36	8	44	0
2. Etats-Unis	(2 ^e)	20	7	27	34	6	40	+ 13
3. Turquie	(10 ^e)	26	—	26	8	—	8	— 18
4. Italie	(6 ^e)	19	1	20	17	—	17	-- 3
5. Grèce	(4 ^e)	18	1	19	17	1	18	-- 1
6. Grande-Bretagne	(3 ^e)	10	8	18	14	9	23	+ 5
7. Pologne	(5 ^e)	16	1	17	18	—	18	+ 1
8. Bulgarie	(9 ^e)	16	—	16	10	—	10	-- 6
9. Egypte	(8 ^e)	13	—	13	14	--	14	+ 1
10. France	(7 ^e)	8	5	13	6	10	16	+ 3

	Eté 1933			Eté 1934			Différence en été 1934	
	Etud.	Aud	Total	Etud	Aud.	Total		
1. Allemagne		68	12	70	52	19	71	+ 1
2. Pologne		24	2	26	19	--	19	-- 7

3. Turquie	21	—	21	11	—	11	—	10
4. Etats-Unis	18	2	20	40	—	40	—	+ 20
5. Grèce	18	—	18	15	—	15	—	— 3
6. Grande-Bretagne	11	6	17	19	6	25	—	+ 8
7. Italie	15	—	15	17	1	18	—	+ 3
8. France	9	5	14	5	6	11	—	— 3
9. Egypte	14	—	14	13	—	13	—	— 1
10. Bulgarie	13	—	13	8	—	8	—	— 5

Le contingent allemand reste le plus nombreux en hiver et en été : les diminutions résultant des limitations, apportées, en Allemagne, au recrutement des étudiants, ainsi que les restrictions monétaires, ont été compensées, semble-t-il, par l'afflux israélite. Il convient d'ajouter que, à la suite des démarches de M. Riese, le Ministère de l'Intérieur du Reich s'est déclaré disposé à recommander aux jeunes juristes allemands de passer un ou deux semestres à Lausanne.

La Turquie, qui arrivait en 3^{me} rang en hiver 1932-33 et en été 1933, n'a plus que la 11^{me} place en hiver 1933-34, avec 8 étudiants, et la 9^{me} en été 1934, avec 11 étudiants.

En revanche, la Hollande, qui ne nous envoyait que 5 étudiants et 9 auditeurs en hiver 1932-33, nous a donné 11 étudiants et 13 auditeurs en hiver 1933-34, et 6 étudiants et 7 auditeurs en été 1934, contre 5 étudiants et 5 auditeurs en 1933

A noter enfin une augmentation du nombre de nos *Confédérés* .

I. Au semestre d'hiver 1933-1934 .	306 etud et 65 aud.
alors que l'hiver précédent accusait :	<u>276 étud et 46 aud.</u>
soit une <i>augmentation</i> de	30 étud et 19 aud.

Cette augmentation provient surtout des cantons d'Argovie, de Berne, de Neuchâtel, du Valais et de Zurich.

II. Au semesre d'été 1934 :	262 étud. et 27 aud.
alors que l'été 1933 comptait	<u>261 étud. et 20 aud.</u>
soit une <i>diminution</i> de	2 etud. et
une <i>augmentation</i> de	7 aud.

Etudiants décédés. — Nous avons eu le chagrin de perdre cinq étudiants : M. René Dalseme, de l'Ecole des Sciences sociales, décédé en juin 1933.

M. Marcel Heimann, étudiant en théologie, enlevé le 30 avril 1934.

M. Jean Delaloye, candidat en médecine, qui a succombé aux suites d'un accident, le 6 juin 1934.

M. Ladislas d'Okolski, étudiant en droit, tué dans un accident de montagne, le 21 août 1934.

M. Charles Guyas, étudiant en sciences, a succombé à la maladie le 4 octobre 1934.

Réception des étudiants nouvellement immatriculés. — La cérémonie du « serrement de main », au début de chaque semestre, s'est déroulée, suivant le rite inauguré en automne 1932, dans les salons de l'Hôtel de la Paix, en présence des Doyens et des Directeurs d'Ecoles. L'expérience semble avoir montré qu'il valait mieux, pour la bonne tenue de nos étudiants et de nos étudiantes, aussi bien que pour les finances du patronage, supprimer complètement les boissons alcooliques. L'entrain général n'en souffrit point, et il fut de meilleur aloi.

Noël universitaire. — Une autre occasion a été donnée aux professeurs et aux étudiants de se rencontrer et de se rapprocher les uns des autres dans une intimité familiale: ce fut la fête universitaire de Noël, que, sollicité par le Comité de l'Association chrétienne d'étudiants et conformément au désir de la Faculté de théologie, René Guisan organisa avec ce soin minutieux qu'il apportait en toutes choses. Le succès de cette fête spirituelle fut une grande joie pour son cœur toujours préoccupé du bonheur de son prochain. Nul doute que la Faculté de théologie, avec l'aide de l'Université, ne continue à prêter son appui à l'Association chrétienne d'étudiants pour la célébration de la Noël universitaire.

Sociétés d'étudiants. — L'approbation de la Commission universitaire a été donnée aux statuts de :

1. La « Brigata Goliardica », association d'étudiants tessinois ;
2. la « Dacia », société roumaine ,
3. la « Deutsche Studentenschaft in der Schweiz », dont M. le professeur Riese sera président d'honneur ;
4. la « Roma », dont le nom désigne suffisamment la nationalité ;
5. la « Sloga », société yougoslave.

Association générale des étudiants (A. G. E.). — L'Association générale des étudiants ne parvient pas, avec ses faibles ressources, à rendre les services qu'elle se propose. Elle estime qu'elle ne sera en mesure de le faire que lorsqu'une modeste finance semestrielle (de Fr. 2.50 au maximum) sera perçue, en sa faveur, de chaque étudiant, ainsi que cela se fait déjà dans toutes les autres universités suisses. L'utilisation des ressources ainsi cons-

tituées dans un but d'intérêt commun et dans un esprit de solidarité serait contrôlée par le recteur, qui veillerait à leur sage emploi.

Après en avoir délibéré, la Commission universitaire a approuvé le projet de statuts, modifié, de l'A. G. E., en en limitant toutefois la durée à 5 ans, à compter du 15 octobre 1934. Pendant cette période il sera possible de voir si cette institution rend les services que ses partisans en attendent.

Les comptes et le budget annuels devront être soumis à l'approbation du recteur.

Discipline. — La discipline a été très satisfaisante. Il y a toutefois lieu de mentionner ici le cas d'un étudiant étranger qui, peu de temps après son départ de Lausanne, a été, pour des actes commis alors qu'il était encore immatriculé à l'Université, l'objet de poursuites pénales pour escroquerie et grivèlerie. Vu la gravité des faits, l'Université en a saisi M. le Chef du Département de l'instruction publique et des cultes.

Diplômes

délivrés par l'Université de Lausanne
du 15 octobre 1933 au 14 octobre 1934 :

<i>Doctorat en</i>	Droit	10
	Sciences sociales	4
	H. E. C.	7
	Médecine	21
	Lettres	1
	Sciences	10
		—
	Au total	53 <i>doctorats.</i>
<i>Licence en</i>	Droit	13
	Sciences sociales	8
	H. E. C.	30
	Lettres	21
	Sciences	5
	ès sc. religieuses	—
	Théologie	1
		—
	Au total	78 <i>licences.</i>
<i>Diplômes</i>	d'Ingénieur-constructeur	10
	Ingénieur-mécanicien	1
	Ingénieur-électricien	2

Ingénieur-chimiste	5
de police scientifique	1
de géologue-prospecteur	1
de chimiste A	1

Au total 21 diplômes spéciaux.

Prix et concours. — Huit travaux de prix et de concours ont été couronnés, dont 1 en Droit, 5 en Lettres et 2 en Sciences, savoir :

en <i>Droit</i> : 1 concours	M. R. Lorétan,	Fr. 150.—
en <i>Lettres</i> : 2 prix de <i>Faculté</i> :	M. Freymond,	Fr. 350.—
	M. G. Guisan,	Fr. 500.—
		et titre de lauréat.
3 concours .	M ^{lle} Hermann,	Fr. 150.—
	M. Ph. Butler,	Fr. 200.—
	M. J.-D. Subilia,	Fr. 180.—
en <i>Sciences</i> : 2 concours .	M. P. Freymond,	Fr. 200.—
	M. A. Léchaire,	Fr. 200.—

Le montant total de ces récompenses est ainsi de Fr. 1930.—

En outre :

La *Faculté de théologie* a accordé le Prix du Dr Frédéric Nessler, de Fr. 500.—, à M. Edouard Mauris, ministre au Mont.

La *Faculté de droit* a décerné le Prix Philippe Mercier à M. Rathgeb.

La *Faculté de médecine* a attribué :

- a) le Prix Duboux à M. Engelson ;
- b) le Prix César Roux à M. Wirtz ;
- c) la médaille de Faculté à M. Verdan.

L'*Ecole d'ingénieurs* a remis le Prix René Cousin à M. Robert Golay.

De son côté, le « Rotary Club » a attribué sa bourse annuelle à M. Charles Blanc, présenté par la Faculté des sciences, et M. Marc Gilliard a reçu la « Bourse de Bâle ».

Assurance des étudiants. — Des abus avaient été signalés au Sénat, l'an dernier, par la Commission financière. La Commission universitaire s'en est aussitôt occupée ; elle a prié un de ses membres, M. le Doyen Delay, de faire une enquête et de proposer ensuite les mesures qui lui paraîtraient nécessaires.

Sanatorium universitaire de Leysin. — Bien que cet établissement ne dépende pas de l'Université, il est juste de reconnaître ici les services qu'il rend à nos étudiants et d'exprimer notre gratitude à tous ceux qui, par leur dévouement et leur générosité, contribuent à son bon fonctionnement et à son développement.

La question de l'*examen radiologique obligatoire* des étudiants est à l'étude. M. le Dr Delay a été chargé de présenter un rapport, qui sera soumis à la Commission universitaire le plus tôt possible.

Comité de patronage des étudiants. — Comme l'année précédente (1932-33), le Comité de patronage des étudiants, présidé par M. le professeur Taillens, a bien voulu organiser la réception de nos nouveaux immatriculés, tant au semestre d'hiver, qu'à ce semestre. Nous lui en réitérons ici nos remerciements.

M. le Dr Cruchon a exprimé le désir d'en faire partie, ce dont la Commission universitaire lui a été reconnaissante.

A l'avenir la composition du Comité de patronage sera portée à la connaissance des étudiants par le programme des cours.

Mais ce Comité a eu des préoccupations plus graves, causées par la « Maison des Etudiantes » d'une part, et par le « Foyer des Etudiants » d'autre part.

Ni la vente organisée par un comité de dames, ni la « fête de bienfaisance » de l'Association générale des étudiants, au mois de juin 1933, n'ont permis d'opérer le sauvetage de la « Maison des Etudiantes ». Celle-ci a dû fermer sa porte à fin novembre 1933, devant un déficit de Fr. 2408.— Prenant en considération le lien moral qui rattachait cette institution à l'Université — dont l'appui financier lui a aussi été accordé plusieurs fois — la Commission universitaire a estimé inadmissible de laisser ce déficit à la charge de collègues qui avaient déjà fait à cette cause de grands sacrifices de temps et d'argent. D'accord avec les propositions du Comité de patronage, elle a donc décidé de combler cette perte par la caisse de celui-ci.

Quant au « Foyer des Etudiants », dont le declin s'accroît chaque jour, il avait l'intention de se fermer au mois de mars 1933. Mais, à la demande du Comité de patronage, il prolongea son expérience jusqu'au mois de juillet. De là, un déficit de Fr. 1244.— Le Comité a estimé équitable de rembourser Fr. 1000.— au dit Foyer. La Commission universitaire a accepté cette proposition, mais, constatant que les compétences du Comité de patronage ne sont définies par aucun règlement, elle a prié M. Roger Secretan de bien vouloir élaborer un projet de statuts, ce dont notre dévoué collègue a eu la complaisance de se charger.

La question d'un foyer des étudiants ne doit pas être considérée

comme enterrée. Elle paraît mériter encore l'attention de l'Université. Aussi la Commission universitaire a-t-elle nommé un comité de quatre membres, comprenant MM. les Doyens René Guisan (remplacé plus tard par M. Edmond Grin) et André Bonnard, M. le professeur Taillens et M. Pierre Gilliard, avec la mission de faire une enquête sur les désirs de nos étudiants, sur les besoins qui se font sentir parmi ceux qui n'ont pas de famille à Lausanne, et sur les moyens d'y satisfaire. L'exemple du « phalanstère », ouvert aux étudiants à la rue de la Dôle, a été signalé par René Guisan comme intéressant à étudier.

Nous pouvons compter sur le dévouement de ce comité pour recueillir tous les éléments d'appréciation nécessaires à la solution d'un problème important pour maints étudiants.

Règlements. — A. La Faculté des sciences a modifié le règlement et le plan d'études du diplôme de chimiste.

B. La Faculté des lettres a apporté quelques modifications à son règlement.

La Commission universitaire, puis le Département, ont approuvé ces rajeunissements

Subventions et subsides — Des subsides ont été accordés à .

Minerva	Fr. 40.75
Université de Bâle	123.20
Hochschulkalender	135.—
Thèse Junod	500.—
Office central universitaire	150.—
Hochschulkalender et calendriers, 2 ^e subside	135.—
Séance de Noël (facture Hôtel de la Paix)	273.40
1 ^{er} trimestre, M. Cosandey	625.—

Fr. 1982.35.

L'assemblée de la Société suisse des juristes s'est réunie à Lausanne, du 9 au 11 septembre. La Faculté de droit a publié, à cette occasion, un recueil de travaux de ses professeurs. L'Université a participé par un subside de Fr. 1500.— à cette publication, qui lui fait grand honneur.

Avant de quitter les subsides, notons l'heureux achèvement du 4^e volume de l'« Histoire de l'Eglise réformée du Pays de Vaud sous le régime bernois », par Henri Vuilleumier. L'Université a contribué à cette grande œuvre par un subside de Fr. 20,000.—.

Approbation du budget et des comptes. — Le budget voté par le Sénat pour l'année universitaire 1933-34 a reçu l'approbation

du Conseil d'Etat, conformément à l'art. 50 de la loi du 15 mai 1916 sur l'enseignement supérieur.

Il en est de même des comptes du « Fonds universitaire », d'octobre 1932 à fin septembre 1933, ainsi que des comptes du « Fonds des assurances et salle de lecture » pour le semestre d'été 1933.

Bâtiments universitaires. — La même rapidité n'a pas été apportée à l'installation de certains services de l'École des sciences sociales et politiques au 1^{er} ou au 2^e étage de la préfecture, ainsi que cela lui a été promis de façon explicite.

Une réalisation de cet engagement est hautement désirable dans le plus bref délai possible, notamment pour l'installation définitive des bibliothèques Vilfredo Pareto et Maurice Millioud. Celles-ci contiennent des ouvrages très précieux, qui, dans l'état actuel des choses, sont complètement inutilisables.

Il y a plusieurs années aussi que l'attention de l'autorité a été attirée sur l'insuffisance, voire sur l'état défectueux, de l'institut d'anatomie pathologique ; les conditions de travail y sont déplorables et malsaines. La question, à vrai dire, n'est pas du ressort de l'Université. Mais celle-ci a le devoir de signaler la situation à l'Etat ; aussi la Commission universitaire a-t-elle décidé de transmettre à M. le Chef du Département de l'Instruction publique et des Cultes, avec pressante recommandation, la lettre par laquelle M. le professeur J.-L. Nicod a dégagé sa responsabilité.

Il y a lieu aussi de signaler la précarité du logement du séminaire de mathématiques.

Enfin, il serait très nécessaire que le Recteur, qui partage son modeste cabinet avec le Chancelier, ait en propre une salle de réception et de travail.

En revanche, il convient de louer tout le soin apporté à l'aménagement de l'immeuble Levade, à la Cité. L'installation en a été achevée au mois de novembre. Les services de la Faculté des lettres en ont pris possession, et enfin le réfectoire y a été ouvert ce semestre. Il n'est pas encore possible de dire quel sera son succès, qui sera peut-être plus marqué en hiver qu'en été.

Représentation de l'Université à l'étranger. — L'Université a été invitée à se faire représenter à plusieurs congrès et conférences scientifiques, ainsi qu'à diverses cérémonies et réceptions, académiques et autres.

A la « Cité Universitaire » de Paris, le 7 juillet 1933, en présence du Président de la République et du Ministre de Suisse en France, M. Alphonse Dunant, a été inaugurée, sous le nom de « Pavillon

suisse», une lourde masse rectangulaire posée sur des pilotis en béton.

Chacun s'est plu à louer l'aménagement intérieur, qui a paru bien compris et confortable.

M. Charles Gilliard s'est rendu, comme délégué de l'Université, au Congrès des sciences historiques qui a tenu ses assises à Varsovie, à la fin d'août.

A Lisbonne, au mois de septembre, M. Paul-Louis Mercanton a participé aux travaux de l'Union géodésique et géophysique internationale, en même temps comme délégué du Conseil fédéral et comme représentant de l'Université.

M. Alfred Rosselet a pris part, comme délégué de l'Université, au Congrès international pour la lutte contre le cancer, à Madrid, au mois d'octobre.

M. Albert Perrier s'est rendu, en octobre 1933, à la réunion internationale organisée, à Paris, par la Société française de chimie-physique. Puis il a fait deux conférences à l'Institut des Hautes Etudes à Bruxelles, en 1934.

Le Prorecteur, M. Arnold Reymond, a représenté l'Université à Berne, au mois de novembre, auprès de la Commission suisse de coopération intellectuelle et de l'assemblée générale de l'« Association nationale des universitaires suisses ». Il a été appelé à faire une série de conférences en Belgique et aux Pays-Bas, en février 1934. Enfin, il a représenté l'Université au Congrès international des sciences à Lisbonne, en octobre 1934.

Au mois de mai de cette année, M. Jules Chuard a été invité à participer au Congrès international d'actuaire, à Rome. Il y a été accrédité par l'Université.

M. Casimir Strzyzowski a représenté l'École de pharmacie au Congrès international pour l'histoire de la pharmacie, à Bâle, le 19 du même mois.

M. Paul Aebischer a été délégué au IV^e Congrès international de linguistique qui a eu lieu à Bordeaux, du 28 mai au 2 juin.

Mentionnons, enfin, les très belles fêtes du Centenaire de l'Université de Berne, célébrées les trois premiers jours de juin 1934 et auxquelles le Recteur et le Chancelier ont représenté l'Université. La cérémonie solennelle, qui s'est déroulée au « Munster », a été particulièrement imposante et laissera à tous ceux qui y ont assisté une profonde impression. M. Charles Gilliard avait bien voulu tourner en termes fort heureux l'adresse de l'Université de Lausanne à sa sœur aînée. A ce parchemin a été joint un diplôme de docteur en théologie *honoris causa* que M. Frank Olivier a remis, dans la même cérémonie, à M. Otto Strasser, pasteur,

privat-docent à l'Université de Berne et professeur à celle de Neuchâtel : « En reconnaissance de l'intérêt qu'il a toujours porté à l'origine et à l'évolution de la Réforme en terre romande, resserrant ainsi les liens spirituels entre le Pays de Berne et le Pays de Vaud ».

La Commission universitaire s'est prononcée pour le port de la robe par ses délégués aux cérémonies des Universités étrangères qui ont cette coutume.

L'Université s'est associée aux manifestations de douloureuse sympathie qui, de toutes parts, sont allées à la Belgique si cruellement frappée dans la personne de son grand roi Albert Ier, victime d'un tragique accident. Le recteur a assisté à la cérémonie civile qui a eu lieu le 21 février, à Ouchy, autour du monument offert par la Belgique à la Suisse, et le Chancelier s'est rendu à la cérémonie religieuse, à l'église du Valentin.

Libéralités. — Fondation Georgine Claraz. — Le Sénat a ratifié, lors de sa séance du 22 février, l'acte constitutif de la « Fondation Georgine Claraz », passé le 22 décembre 1933. Conformément à l'article premier de cet acte, 1500 millièmes d'unités de la Société internationale de placements, de Bâle, ont été reçus par l'Université et remis au Département des Finances. Rappelons que le revenu du capital initial sera servi aux héritiers de M^{lle} Georgine Claraz, M. Eloi de Stœcklin, à Paris, et sa sœur, M^{me} Yolande Franchetti, née Stœcklin, à Paris. Au décès de chacun de ceux-ci, sa part reviendra à l'Université, sous réserve de la substitution de M^{me} Eloi de Stœcklin à son époux prédécédé. Les revenus attribués à l'Université seront employés de la façon suivante : 10 % iront grossir le capital et 90 % seront affectés à des bourses ; ces dernières seront allouées, par la Faculté des sciences, à des jeunes gens qualifiés pour poursuivre des travaux originaux, particulièrement dans le domaine des sciences naturelles, physiques et chimiques.

Secrétariat de l'Université. — Le Secrétariat de l'Université est spécialement placé sous la surveillance de M. le Chancelier. Cela ne signifie cependant pas qu'il doive rester complètement en dehors de ce rapport annuel. Celui-ci se bornera d'ailleurs à mentionner les modifications survenues dans le personnel, à la suite du départ de M^{lle} Grellet, après deux années de service. M^{me} Sallaz a été promue au premier poste, et M^{lle} Marie Lavanchy lui a été attachée comme adjointe.

Fêtes du 4^e Centenaire de l'Université de Lausanne. — L'idée soumise au Sénat le 5 juillet 1933 de commémorer en 1937 le

4^e Centenaire de la fondation de la « Schola Lausannensis » a trouvé le meilleur accueil auprès de toutes les Facultés, qui toutes ont promis leur collaboration.

En conséquence un Comité d'organisation de la célébration du 4^e Centenaire a été constitué, avec faculté pour lui de s'élargir par cooptation. Ce comité compte, pour le moment, un représentant de chaque Faculté et Ecole — seule la Faculté de médecine n'a pas encore désigné le sien. Ce sont : MM. Emile Golay (Théologie), Roger Secretan (Droit), Charles Gilliard (Lettres), Gustave Juvet (Sciences), Arnold Reymond (Sciences sociales), Jules Chuard (H. E. C.), Rodolphe Mellet (Pharmacie), Jean Landry (Ecole d'ingénieurs) et M. Frank Olivier (Chancelier).

La tâche de ce comité sera assurément fort intéressante, mais aussi très lourde, et nous devons beaucoup de gratitude à ceux qui l'ont acceptée. Nous souhaitons qu'elle leur soit quelque peu facilitée par les expériences fournies par l'admirable organisation des fêtes universitaires de Zurich et de Berne. Une des premières choses à faire sera, peut-être, d'établir, de concert avec les autorités, les grandes lignes de cette commémoration, à laquelle il serait très désirable de voir l'ensemble du pays s'associer. Il conviendrait, en effet, d'éviter que ces fêtes restent dans un cercle trop restreint ; elles devraient, au contraire, rechercher la participation de tous ceux qui ont passé sur les bancs de l'Université, et qui s'intéressent à celle-ci. Ce doit être une fête de la grande famille de l'Alma Mater, de ses bienfaiteurs, et de ses amis.

Nous plaçons toute notre confiance dans le comité constitué, qui, avec les forces dont il dispose et celles qu'il pourra s'adjoindre, s'il le désire, saura mener à chef l'entreprise qu'il veut bien assumer dans un sentiment de reconnaissance dévouée et de légitime fierté.

Ecole d'ingénieurs

L'Ecole d'ingénieurs compte, à l'ouverture du semestre d'hiver 1934-1935, 139 étudiants qui se repartissent comme suit : Vaud 47, Confédérés 53, Allemagne 2, Bulgarie 2, Colombie 2, Egypte 2, Ethiopie 1, Espagne 3, France 3, Grande-Bretagne 3, Grèce 9, Italie 6, Lithuanie 1, Pologne 1, Portugal 1, Roumanie 1, Turquie 1, Vénézuéla 1.

47 étudiants suivent la section de génie civil, 59 celle de mécanique et d'électricité, 13 la section de chimie et 20 celle des géomètres.

Le cours de mathématiques spéciales (cours préparatoire) annexé à l'Ecole d'ingénieurs est fréquenté par 8 élèves et 2 auditeurs, soit : Suisses 8, Italien 1, Colombien 1.

Examens.— a) *Propédeutiques* : Les examens propédeutiques I et II ont réuni 50 candidats, dont 36 ont été admis (23 au premier propédeutique et 13 au deuxième).

b) *Examen théorique du diplôme de géomètre* Un candidat colombien a subi avec succès les deux parties de l'examen théorique du diplôme de géomètre de l'Ecole d'ingénieurs.

c) *Epreuves pratiques du diplôme d'ingénieur* . 18 candidats ont obtenu le diplôme d'ingénieur, dont 10 constructeurs, 1 mécanicien, 2 électriciens et 5 chimistes

d) *Examen pratique du diplôme de géomètre de l'Ecole d'ingénieurs* . 2 candidats colombiens se sont présentés à l'examen pratique du diplôme de géomètre de l'Ecole d'ingénieurs et ont été admis.

e) *Examen d'admission* Les 5 candidats qui se sont présentés à l'examen d'admission en première année ont été admis, dont 1 à la section de génie civil et 4 à la section des géomètres

Prix — Les prix suivants ont été décernés :

Prix A Dommer à M Schnitzler Emile, cand ing.-constructeur.

Prix W Gruener à MM Girardelos André, cand ing.-constructeur, et Widmer René, cand ing.-électricien

Prix R. Cousin à MM. Rössinger François, et Derron Maurice, étudiants ingénieurs-constructeurs.

Prix des Anciens élèves à MM Guignard Robert, cand. ing.-mécanicien, et Widmer Rene, cand ing.-électricien

Prix de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes à M. Girardelos André, cand ing.-constructeur

Laboratoires — Le Conseil d'Etat a autorisé l'Ecole d'ingénieurs à louer une annexe du bâtiment rue Sébeillon 2, dans lequel est logé le Laboratoire d'hydraulique, et lui a accordé en outre un crédit spécial d'installation. Le Laboratoire d'hydraulique a pu compléter ainsi son outillage par l'achat d'une pompe de grand débit, ainsi que d'un certain nombre d'appareils de mesure et d'expérimentation, ce qui lui a permis d'étendre son activité à des problèmes plus vastes.

L'activité du Laboratoire d'hydraulique s'est développée au cours de l'année d'une manière très réjouissante. Plusieurs anciens élèves de l'Ecole y font actuellement un stage et cette fréquentation sera encouragée dans la plus grande mesure possible.

Le Laboratoire d'hydraulique a commencé ses publications dans le Bulletin technique par une « Contribution à l'étude des vagues ».

C'est le compte rendu de recherches faites en 1933 et 1934 pour le compte de l'Administration du port d'Alger. Intéressé par ces premiers résultats, M. Cocchi-Cagli, professeur de travaux maritimes à l'École polytechnique de Rome, a demandé au Laboratoire d'hydraulique de poursuivre ses recherches en collaboration avec lui. Ces nouveaux travaux seront présentés au Congrès international de Navigation de 1935, à Bruxelles.

En ce qui concerne le *Laboratoire d'essai des matériaux*, l'activité a été bonne en 1934, bien qu'inférieure de 35 % à celle de 1933, année particulièrement favorable. La diminution des essais effectués pour des tiers est due à l'arrêt progressif des grands chantiers, à la crise du bâtiment, aux économies que font les administrations qui renoncent de plus en plus aux recherches de laboratoire qui ne sont pas absolument et immédiatement nécessaires.

Néanmoins, le personnel n'a pas subi de réduction et a été occupé en plein pendant toute l'année, en partie à des études et des aménagements pour le compte du laboratoire.

Au cours de l'année, le laboratoire a acheté une nouvelle presse Amsler de 50 tonnes qui rend de grands services ; il a complété sa collection de moules métalliques pour essais de bétons, ce qui a rendu plus profitables les exercices de laboratoire des étudiants ; il a acheté ou fabriqué les appareils nécessaires pour entreprendre des essais sur goudrons, pour déterminer l'énergie thermique des ciments, etc.

Les demandes d'essais pour des tiers proviennent non seulement du canton de Vaud, mais aussi de ceux du Valais, de Genève, de Fribourg, de Berne et même de Suisse allemande, preuve que la qualité des essais effectués à Lausanne est de plus en plus appréciée.

Au *Laboratoire d'électricité industrielle*, rien de spécial à signaler. Notons, toutefois, que, grâce à l'obligeance de la direction du premier Arrondissement des Chemins de fer fédéraux, le laboratoire a pu faire l'acquisition à des conditions particulièrement avantageuses de divers instruments de mesure et de démonstration.

Doctorat ès sciences techniques. — Le grade de docteur es sciences techniques a été décerné à M. Pierre de Haller, ingénieur, ancien élève de l'École d'ingénieurs, après présentation d'une thèse intitulée : « L'Influence des limites de la veine fluide sur les caractéristiques aérodynamiques d'une surface portante », dont la soutenance a eu lieu en juillet 1934.

Courses d'études. — Au nombre des courses d'études les plus importantes organisées en 1934, il y a lieu de mentionner celle qui eut pour but la visite des travaux de correction du Rhône, à Viège, des laminoirs de la Société Anonyme pour l'industrie de l'aluminium, à Chippis, des chantiers du barrage de la Dixence et de l'usine de Chandoline, à Sion.

Bourses d'études

(Prêts d'honneur).

Au cours de l'année 1934, le Conseil d'Etat a accordé des prêts d'honneur à quatre étudiants : 3 Vaudois et 1 Confédéré, pour une somme totale de fr. 3,000.—.

Le fonds des bourses d'études avait, au 31 décembre 1934, un actif de fr. 225,568.95 (203,241.75 en 1933). Les anciens bénéficiaires ont remboursé fr. 350.— en 1934.

COURS DE VACANCES

1. *Organisation* — Les Cours de vacances de notre Université ont duré, comme l'année dernière, trois mois.

Ouverts le 16 juillet, ils ont continué, avec une interruption de 4 jours à la fin d'août, jusqu'au 10 octobre.

Le Cours A (juillet-août), divisé en deux séries de trois semaines, comportait chaque matin quatre heures d'enseignement théorique et pratique, sauf le samedi.

Le Cours B (septembre-octobre), divisé également en deux séries de trois semaines, comportait seulement deux heures d'enseignement pratique chaque jour.

2. *Professeurs.* — *Les Cours ex-cathedra* ont été donnés par MM. A. Reymond, G. Bonnard, R. Bray, E. Gilliard, L. Lavanchy, H. Miéville, D. Lasserre, M. Raoux, G. Bridel, P. Jaccard, et par Madame Delhorbe, C.

Des conférences et récitals ont été faits par MM. R. Lugeon, G. Bridel, F. Abauzit, et par Madame S. Grezet-Perregaux.

L'enseignement pratique a été confié à MM. H. Miéville, L. Lavanchy, M. Raoux, P. Jaccard, à Mesdames C. Delhorbe et Soderjhelm et à Mesdemoiselles J. Maillard, J. Ernst, M. Folly, R. Vieux, E. Tchernoswitow, G. Godet, M. Belaieff et J. Gordon.

3. *Examens.* — Il y a eu deux sessions d'examens pour le certificat de français, que délivrent les Cours de vacances, l'une à

la fin du cours A, (du 21 au 24 août), l'autre à la fin du cours B, (du 8 au 10 octobre).

Se sont présentés à la première session :

- a) *degré supérieur* : 8 candidats, dont 7 ont été reçus,
 b) *degré inférieur* : 14 candidats, dont 12 ont été reçus.

Se sont présentés à la deuxième session :

- a) *degré supérieur* : 5 candidats, tous reçus,
 b) *degré inférieur* : 8 candidats, dont 7 ont été reçus.

4. *Fréquentation.* — Les cours de vacances ont été suivis par 214 étudiants (228 en 1933), (172 en 1932), (244 en 1931), (270 en 1930), et 325 en 1929). Cette année-ci, le nombre des étudiants qui ne se sont inscrits que pour une seule série est beaucoup plus grand que cela n'a été le cas ces années dernières. Pénurie d'argent, restrictions plus sévères, tout cela les oblige à limiter autant que possible, leur séjour à l'étranger.

Etaient présents	1934	1933	1932	1931	1930
1re série (du 16. VII au 4. VIII)	110	140	103	148	169
2e série (du 7. VIII au 25. VIII)	109	141	92	129	173
3me série (du 30. VIII au 29. IX)	55	57	42	65	—
4me série (du 20. VIII au 10. X)	47	57	34	47	—
	321	395	271	389	342

Au point de vue de leur nationalité, les 214 étudiants qui ont fréquenté les cours de vacances cette année, se répartissent comme suit :

Allemagne	80	U. S. A.	5	Suède	5	Danemark	3
Hongrie	2	Italie	1	Tchécosl	2	Palestine	1
Russie	1	Siam	1	Canada	1	Hollande	10
Suisse franç.	1	Anglet	35	Norv.	1	Pérou	1
Suisse ital.	2	Japon	1	Suisse allem.	60	Turquie	1

Ces chiffres, s'ils sont inférieurs, comme on pouvait s'y attendre, à ceux de l'année passé, sont toutefois supérieurs à ceux d'il y a deux ans, et témoignent de la vitalité réjouissante de nos cours. La diminution du nombre des Allemands et des Américains a été compensée en partie par l'augmentation du nombre des Anglais et des Suisses allemands.

Les résultats sont particulièrement encourageants pour le cours B (septembre-octobre) qui montre, une fois de plus, son utilité.

Nous tenons à signaler que 12 étudiants inscrits aux cours de vacances sont restés pour le semestre d'hiver à notre Université.

Perspectives d'avenir. — Il semble bien hasardé de vouloir faire des pronostics pour l'année prochaine. Toutefois, le résultat obtenu cette année — dans des circonstances très difficiles — nous engage à garder confiance en l'avenir. Les comptes de l'exercice en cours ne pourront être définitivement établis qu'en décembre, mais nous avons tout lieu de croire qu'ils boucleront sans déficit et que nous ne serons pas obligés de toucher à la subvention de Fr. 600.— que le Département de l'Instruction publique nous alloue chaque année pour être versée au fonds de réserve.

Ce résultat inespéré n'a d'ailleurs été obtenu que grâce à la subvention de Fr. 1500.— qui nous a été accordée, cette année encore, par la Commune de Lausanne. Si elle devait être supprimée en 1935, il ne nous serait plus possible d'éviter un déficit.

Institut d'hygiène et de parasitologie

Durant l'année scolaire 1933-1934, les cours théoriques et pratiques donnés à l'Institut d'hygiène et parasitologie, ont été suivis par des élèves des facultés de médecine et des sciences, des écoles de pharmacie et des hautes études commerciales. Les étudiants, surtout suisses, ont été aussi nombreux qu'en 1932-1933, mais il y eut une légère augmentation aussi des étrangers, surtout américains.

Comme d'ordinaire, tous les cours théoriques ont été complétés par des démonstrations, facilitées par l'augmentation toujours plus grande des collections du musée d'hygiène et de parasitologie.

Les places de travail de l'institut, ont été occupées par des élèves travaillant à des thèses de doctorat et par une volontaire, Dr ès-sciences, s'occupant de quelques recherches spéciales de parasitologie.

Seul ou avec la collaboration du Dr Bornand, chargé de cours, le directeur de l'institut a continué ses recherches expérimentales sur le BCG et poursuivi une série d'observations sur la morphologie, la biologie et l'action pathogène de plusieurs parasites animaux et végétaux de l'homme et des animaux.

L'importance des morsures de vipère au point de vue de la pathologie surtout de l'homme, ont porté le directeur de l'institut à étudier la biologie et les conséquences des morsures de ces reptiles et à démontrer à plusieurs reprises aux élèves les caractères différentiels des deux espèces de vipères de la Suisse et les moyens pour les différencier des couleuvres.

En relation avec ces observations, il a aussi poursuivi ses recherches sur l'action toxique des moustiques, des simuliids et des taons, en même temps que sur leur biologie.

Plusieurs travaux ont été publiés ou sont sous presse. Les vers et les protozoaires intestinaux de l'homme en Egypte, les vers et protozoaires intestinaux des enfants des écoles de Lausanne, sur les parasites d'une population de campagnols (*Arvicola amphibius*), sur la morphologie et la biologie des punaises parasites de l'homme et des animaux, sur la biologie des culicidés, tabanidés et simulidés, sur la biologie et les morsures de *Vipera aspis*.

Le travail de M. Lardelli sur les vers et protozoaires intestinaux chez les enfants des écoles de Lausanne, a permis de démontrer l'importance de ces parasites pour la santé et le développement des écoliers. Le directeur de l'institut a continué ses recherches sur les maladies parasitaires du gibier, recherches qui lui ont permis de trouver plusieurs espèces intéressantes ou non encore décrites et d'enrichir ainsi la collection de parasites de l'institut. La conférence convoquée aussi cette année à Châteauneuf par M. le conseiller d'Etat Troillet et à laquelle a participé aussi le secrétaire du service fédéral de la chasse, a permis beaucoup d'échanges d'idées sur les questions si importantes de chasse et repeuplement.

La présidence de la ligue suisse pour la protection de la nature, a bien voulu confier au directeur de l'institut l'étude du parasitisme chez les animaux sauvages du nouveau parc national de l'Aletschwald. Le nouvel institut créé dans un but analogue aux Etats-Unis ainsi que la commission anglaise pour ces recherches, se maintiennent en relation avec l'institut de Lausanne.

La société Diana, pour témoigner son intérêt à ce genre de recherches, a bien voulu nommer le directeur de l'institut membre honoraire.

Le directeur de l'institut a été consulté au sujet de maladies parasitaires de l'homme et des animaux domestiques, au sujet de la destruction des parasites des habitations, au sujet de la technique de la désinfection, au sujet de l'épuration des eaux d'égout et des eaux potables, au sujet de la ventilation des habitations, au sujet des vaccinations contre typhoïde, paratyphoïde et choléra, etc.

En dehors de l'institut, le directeur a continué à s'occuper de la station scientifique de Naye qui, avec un peu de bonne volonté, aurait pu devenir un centre d'attraction, durant les vacances, de professeurs étrangers, comme l'est devenue la Grande Chartreuse sous l'influence de l'Université de Grenoble. Une série de conférences a été donnée à Lausanne et dans le canton, sur demande de sociétés et de particuliers.

La collection du musée d'hygiène et parasitologie augmente toujours grâce à de nombreuses préparations, photographies,

dessins, planches fournies par le directeur, MM. les D^s Bornand et Messerli, la maison Bayer (Allemagne), le D^r Caschen (directeur du lab. d'entomologie médicale de Hanoi), le D^r Schwetz (directeur du lab. de parasitologie de Stanleyville) et le D^r Rosset (directeur de l'Hôpital d'Elim). A signaler surtout une belle collection des Anophélines qui transmettent la malaria au Tonkin et un magnifique exemplaire de Pied de Madura.

Le directeur de l'institut a voué aussi tous ses soins au développement de la bibliothèque de l'institut et de sa bibliothèque particulière déposée à l'institut. Les deux ont été largement mises à contribution, non seulement par les élèves, professeurs et médecins de Lausanne, mais par les Universités de Genève, Fribourg, Bâle, Berne et Zurich.

Institut et collections, ont été visités par Sir Arnold Theiler, ancien directeur des laboratoires de recherches vétérinaires de l'Afrique du Sud, par le D^r Chausse chargé de l'hygiène à l'Université de Genève, par le D^r Henry, directeur du laboratoire bactériologique de Constantine (Algérie) qui chaque année vient faire une visite à l'institut.

La marche de l'institut a été favorisée surtout par l'aide volontaire de M. le D^r Bornand chargé de cours, par M. Peneveyre, garçon-preparateur, et par la bonne volonté des élèves ainsi que des candidats au doctorat.

Ecole cantonale de dessin et d'art appliqué

Le nombre des élèves a quelque peu diminué en 1934, 109 élèves ont suivi les cours (116 en 1933) dont 78 jeunes filles et 30 garçons. Ceux-ci se répartissent en 16 Vaudois, 7 Confédérés et 7 étrangers; les jeunes filles en 30 Vaudoises, 28 Confédérées et 20 étrangères.

Quelques changements sont survenus cette dernière année dans l'organisation des cours. M. Casimir Reymond au début de l'année scolaire, est nommé officiellement directeur de l'Ecole. En même temps, à titre définitif, M. Charles Chinet est nommé professeur d'Académie (degré inf) et de peinture. A la suite des démissions de Madame Walch-Dubochet et de M. Oscar Cattani, M. Henri Bischoff est nommé professeur de composition décorative et de gravure sur bois.

M. Adrien Bovy, chargé du cours d'histoire de l'Art dans notre Ecole, laisse vacant par M. Charles Rambert en novembre 1932, est, en qualité de professeur extraordinaire d'histoire de l'Art, nommé à l'Université de Lausanne. Les élèves de notre Ecole sont,

à cet effet, autorisés à suivre ce cours aux mêmes conditions que les étudiants régulièrement immatriculés.

En suite du prolongement de congé de M. R. Mermoud, professeur de perspective, M. Emile Pahud est, à titre de remplaçant, nommé jusqu'en juillet 1935.

Examens. — L'Ecole a décerné en juillet 3 certificats d'études générales (section Beaux-Arts), 3 diplômes d'artiste décorateur et 1 brevet de Maître de dessin.

Collections — La Bibliothèque de l'Ecole compte jusqu'à ce jour 465 livres d'Art, 440 reproductions et 1098 diapositifs, de l'Antiquité à nos jours.

Concours. — Les concours de fin d'année auxquels le Département allouait une somme de fr. 500 pour récompenser les meilleurs travaux, ont eu lieu au mois de juin. Ces concours n'ayant pas donné les résultats attendus, la Direction réserve la somme de fr. 185 pour l'achat de quelques dessins d'élève, exécutés dans l'année, ceux-ci devenant la propriété de l'Ecole. Au concours ordinaire de l'Ecole s'est ajoutée cette année un concours d'architecture et de décoration d'intérieure, organisé sous les auspices de l'Ecole, par le groupe des Architectes de la Société vaudoise des Ingénieurs et des Architectes (section S.I.A.). Aux 400 francs dont disposait la société pour récompenser les travaux s'est ajoutée la somme de fr. 300 allouée par le Département, soit fr. 700 répartis en 8 prix.

Exposition. — L'exposition des travaux d'élèves et des concours a eu lieu en juillet. En septembre était organisée une seconde exposition des travaux du concours d'architecture que nous avons mentionnés ; en même temps, un certain nombre de travaux d'élèves étaient présentés dans la salle d'académie qui illustraient succinctement les différents enseignements de l'Ecole.

Voyage. — La coutume, interrompue en 1933, d'un voyage d'études au printemps, est reprise en 1934. Ce voyage a eu lieu en Italie pendant les vacances de Pâques à Vérone, Padoue et Venise. Six élèves y participèrent.

VII. BIBLIOTHÈQUES, ARCHIVES, MUSÉES, MONUMENTS HISTORIQUES

Bibliothèque cantonale et universitaire

1. Administration générale

Si l'on considère le petit nombre de ses bibliothécaires et de ses employés, l'inconfort et l'insuffisance des locaux dont elle dispose, on peut dire que la Bibliothèque cantonale et universitaire a poursuivi en 1934 un développement honorable. Le total de ses accroissements a dépassé d'un millier celui de l'année précédente (20 %) et le nombre des volumes prêtés à domicile a augmenté de 6000 (25 %). De 1930 à 1931 le chiffre des acquisitions annuelles et celui du prêt extérieur ont plus que doublé. Le progrès réalisé durant ces quatre ans a donc été régulier et soutenu et il serait hautement désirable que durant plusieurs années le rythme de ce progrès ne se ralentît pas, et que les améliorations considérables dont a encore besoin notre Bibliothèque puissent être réalisées sans retard. Mais nous avons l'impression très nette que nous avons obtenu du personnel actuel et des locaux du Palais de Rumine tout ce qu'on pouvait exiger d'eux. Aussi devons-nous nous attendre, sinon à une régression, tout au moins à un notable ralentissement dans l'allure progressive imprimée à la marche de la Bibliothèque. Tant qu'elle ne disposera pas d'un personnel plus nombreux et de locaux plus spacieux et plus commodes, la Direction devra renoncer à la plupart des améliorations projetées. Il est même à craindre que dans un avenir très prochain, la place manquant sur les rayons, il ne lui soit plus possible d'assurer le bon ordre dans le logement des collections et qu'elle se voie dans la pénible obligation de repousser les dons souvent très intéressants qui lui sont offerts.

Toutefois le Département des Travaux publics a pu apporter à l'état des locaux deux améliorations qui ont été fort appréciées par le public et par le personnel. Premièrement le bureau du cataloguement a été divisé en deux et rénové, et le rendement du travail a été rapidement augmenté par suite de cette transformation. De plus, le parquet de la Salle de travail a été entièrement recouvert d'un tapis de caoutchouc qui l'a rendue plus claire et surtout plus silencieuse.

Salle de travail — Le nombre des ouvrages « usuels » déposés dans la Salle de Travail a la disposition immédiate des lecteurs a passé de 2051 à 2181 et celui des revues de 114 à 127. Mais la

place disponible étant presque entièrement utilisée, il ne sera guère possible de continuer à accroître ces dépôts, comme il serait désirable.

Le règlement spécial de la Salle de travail, agréé par le Département de l'Instruction publique est entre en vigueur le 1^{er} février. Il s'est révélé efficace sur plusieurs points et son application n'a pas rencontré de grave difficulté. Au 31 décembre il avait été distribué 1357 cartes de lecteurs.

Malgré l'ouverture des nouveaux locaux de la Bibliothèque de la Faculté des Lettres et de la Salle J.-J. Mercier, notre salle de travail a été le plus souvent insuffisante. Quant au local affecté aux Catalogues sur fiches, il se révèle d'une étroitesse chaque jour plus gênante par suite de l'abandon presque complet des catalogues imprimés.

Exposition. — Comme les années précédentes une exposition a été organisée d'avril à septembre dans les vitrines de la Salle en puits. Elle a été consacrée aux plus beaux livres illustrés du XVI^e siècle et à quelques ouvrages du XX^e récemment acquis. Elle a été visitée par 394 personnes.

Commission universitaire de la Bibliothèque — La commission universitaire de la Bibliothèque s'est réunie comme de coutume pour examiner le projet de répartition entre les diverses disciplines des crédits d'achat pour 1934. Il a été adopté sans modification essentielle.

II *Accroissement des collections.*

La Bibliothèque a acquis, au cours de l'année 1934, 6262 volumes et brochures (5325 en 1933) dont 2938 ont été reçus en don.

Achats. — Parmi les achats les plus importants qui n'ont pu être annoncés dans notre liste des Acquisitions récentes, nous devons signaler tout d'abord une collection presque complète des ouvrages édités par la maison Payot-Paris qui a bien voulu nous accorder des conditions tout à fait avantageuses. Cette collection, qui au 31 décembre 1934 comportait 898 volumes, sera constamment tenue à jour et formera une série distincte.

Nous avons complété notre collection du *Mercure de France* par l'acquisition des années 1916 à 1932.

Ont été acquis en outre :

Rey, Eug. Die Eier der Vogel.

Reichenow, A. Die Vögel Afrikas

Kopp. Die Alchimie im aelterer u im neuerer Zeit.

Thieme u. Becker. Allgemeines Lexikon der bildenden Kuenstler von der Antike bis zur Gegenwart.

Manuscrils — Fragments d'un livre de recettes médicales du XIV^e s.

Généalogie de la famille Chenebrie

Pour l'année 1933 le montant des achats s'était élevé à Fr. 35,616.55, se répartissant de la manière suivante.

Ouvrages nouveaux	Fr	9,315.70	27 %
Ouvrages d'occasion	»	3,206 65	10 %
Ouvrages de suite	»	8,888.35	22 %
Périodiques	»	14,205 85	41 %
	Fr	35,616.55	100 %

Dons. — a) *Imprimés* — A tous les donateurs et particulièrement aux auteurs, éditeurs et imprimeurs qui nous ont fait bénéficier de leur générosité, nous renouvelons ici l'expression de notre gratitude, en nous excusant de ne pouvoir les citer tous.

Parmi les dons les plus considérables, il convient de signaler d'abord celui du regretté professeur Cesar Roua qui nous a remis de son vivant son importante collection de périodiques médicaux comportant plus d'un millier de volumes soigneusement reliés. Puis le don fait par la famille Vuilleumier qui nous a remis 670 volumes provenant de la bibliothèque du professeur Henri Vuilleumier. Enfin les quelque 160 volumes et brochures de la bibliothèque du professeur Bourget dont sa famille a bien voulu nous faire don.

b) *Manuscrils* — De M. Maurice Vuilleumier, au nom du Comité H Vuilleumier, la Bibliothèque a reçu le manuscrit en 4 volumes de l'Histoire de l'Eglise reformée du Pays de Vaud. Il lui a remis en outre 10 volumes de notes et d'extraits divers d'Henri Vuilleumier, 1 volume de notes biographiques et bibliographiques se rapportant à des pasteurs, des professeurs ou à des hommes de lettres vaudois et 25 recueils de brochures relatives à l'histoire de l'Eglise du Pays de Vaud.

III Utilisation des collections.

a) Nombre de volumes communiqués dans la Salle de travail.

Année	1920	1930	1933	1934
	22299	33921	28585	27724

b) Nombre de volumes prêts à domicile

Année	1920	1930	1933	1934
	7367	14439	24393	30055

La faible diminution qui s'est produite de 1933 à 1934 sur le nombre des volumes communiqués dans la Salle de travail s'explique surtout par la réglementation nouvelle de cette Salle introduisant la carte de lecteur et par le fait que la Bibliothèque a dû être fermée au public du 10 au 18 septembre pour permettre l'exécution de divers travaux. Mais il est évident que l'ouverture de la nouvelle Salle de lecture de la Faculté des Lettres et de la Bibliothèque Municipale a pu y contribuer aussi dans quelque mesure.

D'ailleurs le fait saillant qui ressort de cette statistique, c'est l'extension très considérable que prend d'une année à l'autre le prêt à l'extérieur. Il a quadruplé depuis 1920 et doublé depuis 1930. Cette augmentation est due pour une bonne part aux commodités apportées par les nouveaux catalogues. Mais elle s'explique aussi par l'insuffisance notoire de la Salle de travail. On demande de plus en plus à emprunter à domicile les livres qu'on n'est pas sûr de pouvoir consulter sur place. Mais il va sans dire qu'il serait beaucoup plus avantageux pour la conservation des livres qu'on pût les donner en communication dans la Salle de Travail et qu'il est fort gênant pour les lecteurs d'être privé pendant un temps souvent assez long de volumes qu'ils désiraient consulter.

Prêts et emprunts aux bibliothèques suisses et étrangères. — En 1934 il a été emprunté 940 volumes (270 en 1920 et 860 en 1933) à 22 bibliothèques suisses et à 7 bibliothèques étrangères.

D'autre part elle a prêté 409 volumes (43 en 1920 et 288 en 1933) à 17 bibliothèques suisses et à 6 bibliothèques étrangères.

Bibliothèque de la Société vaudoise de médecine. — Au cours de l'année 1934, 2796 volumes (3731 en 1933) de cette bibliothèque déposée dans les locaux de la B. C. U. ont été communiqués dans la salle de travail et 191 (176 en 1933) ont été prêtés à l'extérieur.

IV. Catalogues

Durant l'année, 22,580 fiches ont été établies et réparties dans les divers catalogues et le nombre des ouvrages nouveaux catalogués s'est élevé à 4562.

La mise au point systématique des fiches du Catalogue alphabétique général commencée en 1933 a dû être ajournée par suite de l'insuffisance du personnel. Il va sans dire qu'il serait extrêmement désirable que cet important travail puisse être repris sans retard.

Pour la même raison, le catalogue bio-bibliographique commencé en 1933 n'a pu être augmenté que de 1874 fiches. Mais

même en cet état rudimentaire, il rend au public de précieux services.

Enfin, l'établissement du catalogue par ordre alphabétique de matières s'est poursuivi durant toute l'année. On peut évaluer à 17,000 le nombre des ouvrages qui s'y trouvent actuellement représentés et qui sont répartis sous 627 rubriques. Tel qu'il est ce catalogue est encore beaucoup trop incomplet pour être mis à la disposition du public, mais il rend déjà des services quotidiens au personnel de la Bibliothèque. Il est d'ailleurs probable, vu l'état d'avancement du travail, que ce nouveau catalogue pourra être placé dans la salle de travail à la fin de l'année 1935 ou au début de 1936.

Liste des acquisitions récentes. — Cette publication a continué à paraître régulièrement en huit numéros. Le nombre des abonnés s'est notablement accru, mais il devrait être beaucoup plus élevé encore pour que ce modeste organe puisse atteindre son développement normal et annoncer non seulement tous les nouveaux ouvrages catalogués à la B. C. U., mais ceux qu'acquière les différents instituts scientifiques de Lausanne.

En 1934, cette publication a fourni à la Bibliothèque quelque 1300 titres imprimés et 3740 fiches qui ont été versées dans ses divers catalogues.

V. Personnel.

M^{lle} Suzanne Keller, aide-bibliothécaire, a quitté la Bibliothèque cantonale le 15 juillet. Elle y était attachée depuis le 14 juillet 1930 et, durant quatre années pleines, elle a rendu à la direction les plus grands services. Par son zèle et son dévouement, elle a contribué pour une part importante à la réorganisation de la bibliothèque et s'est acquis des droits à la reconnaissance des autorités. Elle a été remplacée provisoirement et à l'essai du 1^{er} octobre au 31 décembre par M^{lle} Marthe Jaccard, élève de 1^{re} année de l'École Sociale pour femmes, de Genève.

M^{lle} Colette Piguët, bibliothécaire diplômée, a bien voulu continuer sa collaboration bénévole durant les six premiers mois de l'année, et nous la prions de trouver ici l'expression de notre gratitude.

V. Divers.

Reliure. — Au cours de l'année, il a été dépensé une somme de Fr. 9013.55 pour la reliure de 1542 volumes. Le prix moyen s'est élevé à Fr. 5.85.

Achats pour l'Administration cantonale et pour les Services universitaires. — La Bibliothèque a acheté sur leurs crédits et catalogué 220 volumes (337 en 1933) pour les services de l'Administration et pour les bibliothèques des facultés et des laboratoires universitaires

Aliénation. — Avec le consentement du Département de l'Instruction publique, nous nous sommes décidé à aliéner en faveur de la Buergerbibliothek de Lucerne qui nous avait instamment demandé de vouloir bien le lui céder, notre manuscrit F 637 *Zur Gilgen* (Aurelian) Armes des familles bourgeoises de Lucerne. Cette cession a été faite sur la base d'un prix d'expert, et nous y avons consenti pour rendre service à la Buergerbibliothek et pour permettre à nos amis de Lucerne de consulter plus aisément cet armorial. Le prix de cette vente a été versé au fonds de la Bibliothèque et sera employé à l'achat d'un manuscrit intéressant le canton de Vaud.

Bibliothèques populaires

Le Département a fait les envois suivants aux bibliothèques populaires pendant l'année 1934 :

Comme les années précédentes, les huit numéros du bulletin bibliographique « Que Lire ? »

L'annuaire de l'Instruction publique en Suisse, de 1934.

Les 30^{me} et 31^{me} fascicules du Bulletin bibliographique

Le 4^{me} volume de l'ouvrage d'Henri Vuilleumier « Histoire de l'Eglise réformée du Pays de Vaud »

Le fascicule VI des Cahiers de la Faculté de théologie

Bibliothèque pour tous

En 1934, cette institution a expédié 22276 vol. dans 426 caisses, dont 334 caisses et 17016 vol. dans le canton de Vaud, soit 76,4 % du total.

La plus grande partie de ces collections sont demandées par des bibliothèques existantes. Mais les commandes sont souvent faites pour le *public* par des municipalités ou des commissions scolaires. Même dans ce cas, ce sont les instituteurs ou institutrices qui sont chargés de la correspondance, de la réception et de la distribution des livres.

Un asile de vieillards dépendant de l'Eglise nationale a reçu 172 volumes ; une infirmerie, 23 volumes.

Le total des livres qui rentrent dans cette catégorie s'élève à 9980 répartis dans 199 caisses.